Pacé
ville & nature

Envoyé en préfecture le 28/05/2025
Reçu en préfecture le 28/05/2025
Publié le
ID : 035-213502107-20250527-D_25_35_12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 27 05 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mai, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

Étaient présents :

M. DEPOUEZ
Mme LE GALL
M. ROUAULT
Mme LEFEBVRE-BERTIN
M. BOUFFORT
Mme CABANIS
M. GARNIER
M. AUBERT
Mme MASSART
M. TRUBERT
M. MOKHTARI
M. BABOU
M. PHILOUX
M. CHAIZE
Mme HERCEG-GALESNE
Mme DANIELOU
Mme PAIMPARAY-KANY
M.CORVOL
Mme BRICE
Mme LEVENÉ
M.LEMARCHAND
Mme SIMONESSA
M. CAILLARD
M. GAISLIN
M. BAILLY
M. DUPLESSIX

Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents à l'ouverture de la séance : 24

Quorum réuni

Étaient excusés :

Mme BOISNARD a donné pouvoir à M. ROUAULT.
Mme KHAN a donné pouvoir à Mme LE GALL.
M. MOKHTARI a donné pouvoir à M. CHAIZE jusqu'à 21h54.
Mme LOCHOU-REGNARD a donné pouvoir à M. PHILOUX.
Mme BATAILLE a donné pouvoir à M. BAILLY.
Mme QUEMENER a donné pouvoir à Mme SIMONESSA.

Étaient absents :

M. TRUBERT jusqu'à 20h38.
M.PAUGAM.
M. PERRUDIN.
Mme MAUGEAIS.

Secrétaire de séance :

M. Philippe ROUAULT

Envoyé en préfecture le 28/05/2025
Reçu en préfecture le 28/05/2025
Publié le
ID : 035-213502107-20250527-D_25_35_12-DE

35/12 – 27 mai 2025

Renouvellement convention multi-services-période 2025-2028 - Indemnisation annuelle des piégeurs de population de ragondins et rats musqués-FGDON

Le rapporteur,

- expose que la convention qui lie la commune avec le FGDON (Fédération des groupements de défense contre les organismes nuisibles d'Ille et Vilaine) arrive à son terme.

- rappelle que l'objet de la convention est l'amélioration et la pérennisation de la qualité et l'extension des services distribués par le FGDON35, avec le versement d'une contribution financière annuelle et forfaitaire par la commune pour participer aux frais de fonctionnement et d'investissement du FGDON35.

L'article 2 de la convention énumère la liste non exhaustive des services accessibles aux communes :

- Accès au programme départemental de lutte et de surveillance contre le frelon asiatique
- Accès gratuit aux diverses sessions de formation thématiques pour élus et agents municipaux
- Accès au programme de lutte collective contre les ragondins et les rats musqués
- Prêt de matériel de capture (ragondins, corneilles, pigeons, ...)
- Assistance technique et réglementaire aux administrés et professionnels résidant sur la commune
- Assurance du réseau communal de bénévoles (la commune n'est pas responsable en cas d'incident ou de sinistre survenant le sur le domaine public ou privé)
- Possibilité de faire transiter toute aide financière attribuée par la commune à destination de bénévoles agissant dans le cadre de missions d'intérêt collectif. (lutte ragondin ou autre...)
- Accès au programme de lutte collective contre les chenilles processionnaires urticantes
- Accès aux actions préventives contre les dégâts de corneille noire pour agriculteurs et particuliers.
- Accès au service de lutte contre le pigeon féral en milieu urbain (voir article 3).
- Interventions d'effarouchement sur les dortoirs d'étourneaux (voir article 3).
- Accès aux conseils techniques et réglementaires sur le sujet des organismes nuisibles via les réunions thématiques
- Fourniture de formulaires administratifs liés à la gestion des espèces envahissantes
- Information régulière sur le thème des organismes nuisibles, sur les mesures en vigueur et l'évolution du contexte règlementaire
- Exonération de l'adhésion annuelle pour l'achat de produits ou matériels divers.
- Tarification spéciale et accès aux opérations d'équipement collectif des communes en matériels spécifiques (matériel de capture, équipement pour protection sanitaire des bénévoles, matériel d'équarrissage, ...) Matériels livrés par nos services.
- Conseils divers aux élus et aux agents municipaux, organisation de réunions locales de présentation et d'information sur demande
- Réalisation de diagnostics spécifiques pour la gestion d'interactions domaine communal/domaine privé ;

***Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,*
***Considérant** l'avis favorable émis par la commission mixte « Urbanisme et développement durable - Travaux, bâtiments et voirie-Développement économique et prospective », lors de sa réunion du 30 avril 2025 ;*

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 28/05/2025
Reçu en préfecture le 28/05/2025
Publié le
ID : 035-213502107-20250527-D_25_35_12-DE

APPROUVE :

la convention multi-services 205-2028 : FGDON (fédération des groupements de défense contre les organismes nuisibles d'Ille et Vilaine), pour une participation financière annuelle forfaitaire de 500 € ;

DECIDE :

le versement à la FGDON 35 d'une enveloppe de 450 € annuels, afin d'indemniser les piégeurs dans leur mission d'intérêt public et collectif ; la base de rémunération est de 5 € par animal pris en charge et avec un plafond de rémunération de 100.00 € par piégeur.

AUTORISE :

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

VOTE : Unanimité.

Quorum réuni 26 élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Philippe ROUAULT.

Philippe Rouault

Le Maire,

Hervé DEPOUEZ.

MAIRIE DE PACE
(Ille et Vilaine)